

Election du 20 juin 2014 des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014

Liste pour Guilers

Nom et prénom de l' élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de
M. FERELLOC Daniel	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Délégué
Mme MAILLOUX épouse CARRO Anne	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Déléguée
M. VAUCELLE Jean-Yves	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Délégué
Mme NEDELEC Isabelle	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Déléguée
M. CUEFF Alain	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Délégué
Mme FERELLOC épouse CARCAILLE Marina	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Déléguée
M. QUENTEL Gilbert	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Délégué
Mme EWUI-NDONG épouse VERJOT Paulette	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Déléguée
M. QUEMENEUR Arthur	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Délégué
Mme LE MEUR épouse GUIZIOU Anne	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Déléguée
M. GOARZIN Yves	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Délégué
Mme ARTEMON épouse ARZUR Agathe	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Déléguée
M. SEITE Matthieu	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Délégué
Mme LAGADEC Anne	Liste <i>Guilers Avenir, un Projet Solidaire</i>	Déléguée
M. LAFORGE Nicolas	Liste <i>Guilers Avenir, un Projet Solidaire</i>	Délégué
Mme GUILLOU épouse GUIAVARCH Sophie	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Suppléante
M. BEGOC Lionel	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Suppléant
Mme JEZEGOU épouse YVEN Nadine	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Suppléante
M. COLAS Thierry	Liste <i>Continuons Guilers Autrement</i>	Suppléant
Mme EVEN épouse LEON Odile	Liste <i>Guilers Avenir, un Projet Solidaire</i>	Suppléante

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2014

1 – Formation des élus

Conformément au CGCT, articles L2123-12 à L2123-16, afin de garantir le bon exercice des fonctions d' élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la proposition du Maire relative aux thèmes à privilégier ainsi que le montant alloué au financement de la formation des élus.*

2- Elections professionnelles : Comité technique et CHSCT : détermination du nombre de représentants, parité et droit de vote des représentants de la collectivité

Des élections professionnelles auront lieu le 04 décembre 2014 au comité technique (ancien CTP) et nouvellement au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). *Le Conseil municipal, concernant le Comité Technique a fixé, à l'unanimité, le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et 3 suppléants, a maintenu le paritarisme en validant le nombre proposé de représentants de la collectivité et a maintenu le droit de vote des représentants de la collectivité au Comité Technique. Concernant le CHSCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les propositions relatives au nombre de représentants du personnel à savoir 3 titulaires et 3 suppléants, a institué le paritarisme en validant le nombre de représentants de la collectivité (titulaires et suppléants) et a institué le droit de vote des représentants de la collectivité au CHSCT.*

3- Cession d'un délaissé rue Guy Roparz

Suite à la demande de certains riverains, la Commune, propriétaire d'un délaissé dans le lotissement « la Garenne du Loup », envisage de vendre une partie de cet espace, tout en maintenant un cheminement piéton. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions présentées concernant cette cession en a autorisé le Maire à signer tous les documents à intervenir, permettant leur mise en œuvre.*

4- Règlement de fonctionnement de la Maison de l'Enfance

La Maison de l'Enfance abrite en son sein différentes structures. *Afin de fixer les conditions de fonctionnement de ce lieu mutualisé le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le règlement proposé.*

5- Convention de moyens et d'objectifs avec l'ALSH « les Flamboyants » et modalités de versement de la subvention

Suite à l'entrée de l'ALSH dans les nouveaux locaux de la Maison de l'Enfance, une nouvelle convention règle les rapports avec la Commune sur les modalités de mise à disposition des locaux, le calcul et le versement de la subvention en espèce. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention, a autorisé le Maire à la signer, a approuvé le montant de la subvention proposée pour 2014 et en autorise le versement.*

6- Convention d'occupation de la Maison de l'Enfance par les associations d'assistantes maternelles

La commune de Guilers soutient les activités qui sont proposées en faveur de la petite enfance par les partenaires de la commune. Dans ce cadre elle met à leur disposition un lieu mutualisé à la Maison de l'Enfance. Les conventions avec les associations d'assistantes maternelles règlent les rapports avec la Commune ainsi que les modalités de mise à disposition des locaux. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes des conventions avec ces associations et a autorisé le Maire à les signer.*

7- Avenant à la convention d'objectifs et de financements avec la CAF pour le Relais Parents Assistantes Maternelles

L'ouverture de la Maison de l'Enfance a permis, depuis le 1^{er} janvier 2014, de mettre en œuvre le développement inscrit au Contrat Enfance Jeunesse à savoir l'augmentation du temps d'intervention du Relais sur le territoire communal pour 7h. Il convient donc, afin d'intégrer au niveau des financements CAF ce développement, de procéder à la signature d'un avenant à la Convention d'objectifs et de financements de 2013. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement et a autorisé Monsieur Le Maire à le signer.*

8- Organisation de la semaine scolaire rentrée 2014

La nouvelle organisation de la semaine scolaire a reçu la validation de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale. La semaine de 4,5 jours sera donc effective à Guilers à la rentrée 2014 pour les élèves des écoles publiques. Un temps récréatif gratuit sera proposé aux enfants 16h15 à 17h. Un nouveau règlement des cantines et des accueils périscolaires prenant en compte les modifications liées à la réforme sera mis en œuvre à la rentrée. *Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a validé cette organisation ainsi que le règlement des cantines.*

9- Demande de subvention dans le cadre de la Réserve parlementaire : Equipement numérique des Ecoles

La commune de Guilers souhaite inscrire les écoles dans l'ère du numérique et renforcer l'usage du numérique à l'école afin de développer des pratiques pédagogiques diversifiées. *Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement exposé et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la réserve parlementaire.*

10- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association Solex Iroise

Une demande de subvention exceptionnelle de 1000 € a été faite par l'association Solex Iroise à l'occasion de la course de solex qui doit se dérouler les 23 et 24 août 2014 au Parc de Penfeld. La commune prenant à sa charge le transport de gros matériels (chalets + 300 barrières) à hauteur de 376 €, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 624 €, correspondant à la différence entre la demande et les frais engagés par la commune, et en a autorisé le versement.*

11- Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer. Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF souhaite, à l'unanimité, alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de soutenir les demandes de l'AMF de réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, de l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense et de solliciter une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*